

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2025

Bureau

Présidence : M. Michele Colleoni
Vice-présidence : M. Vincent Daher
Secrétaire : Mme Nancy Ruerat
Membres : M. Armando Couto, Mme Caroline Monod

Sont présent-e-s :

Mme Fayrouz Abdel-Latif (Kashef), M. Simon Antich, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Laurent Brun, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Pascal Conti, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Stéphane Dätwiler, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, Mme Véronique Equey, M. Alain Fischer, M. Flavio Innocenti, Mme Leila Khatchadourian, M. Smult Kouame, M. Jean-Adrien Lorenzini, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, M. Louis Mégroz, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Sevinc Sönmez, M. Salvatore Spagnolo, M. Hüseyin Temel, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel, M. Serhat Yilmaz

Excusé-e-s :

Mme Vally Carter

Assistent à la séance : Mme Salima Moyard, Maire
Mme Corinne Gachet, Conseillère administrative
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif,
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 janvier 2025**NOUVEAUX OBJETS**6) Projets de délibération du Conseil administratif

- a) 405-25.01 Requalification du chemin des Rambossons, secteur **p. 2082**
Entrée en
matière
Semailles – Crédit d'étude complémentaire
Fr. 194'000.--
- b) 395-25.01 Ajustement des indemnités du Conseil administratif **p. 2083**
Entrée en
matière
- c) 396-25.01 Ajustement des jetons de présence du Conseil **p. 2084**
Entrée en
matière
municipal

RAPPORTS DE COMMISSION7) Discussion et vote d'objets de retour de commissions

- a) 394-24.11 Voie verte et projets connexes – Crédit d'étude **p. 2085**
Arrêté
Fr. 1'600'000.-- complémentaire – Rapport de la Commission
conjointe Travaux-Finances, séances des 25
novembre et 16 décembre 2024 (Mme Kristine BEUN
et M. Armando COUTO)

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 8) Commission sociale et petite enfance, séance du 2 décembre 2024, rapporteur M. Louis MEGROZ
 - a) Présentation du guide de conception des nouveaux Espaces de vie et d'éducation préscolaire (EVEP) lancéens : stratégie communale en faveur d'un accueil collectif préscolaire de qualité **p. 2089**
 - b) Divers

POINTS FINAUX

- 9) Propositions individuelles et questions **p. 2090**

CLÔTURE DE LA SEANCE

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 janvier 2025

Questions du public au Conseil administratif

Annexe

* * * * *

M. Colleoni : Mesdames et Messieurs, je vous adresse, ainsi qu'au public, mes meilleurs vœux 2025.

J'ouvre la séance du Conseil municipal du 16 janvier 2025. Je souhaite la bienvenue à Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, et Monsieur le Conseiller administratif, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs les chef.fes de service, Mesdames et Messieurs de l'administration, et Mesdames et Messieurs du public.

Mme CARTER est excusée.

Nous sommes donc 36, nombre de votants 35.

Avant d'entamer notre ordre du jour, nous allons faire un hommage à une personne de Lancy qui est décédée. Cet hommage étant un peu spécial, je vous demande la permission de filmer juste l'hommage pour le donner à son épouse qui n'a pas pu venir ce soir.

Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterais rendre hommage à une figure emblématique de la vie culturelle lancéenne, Michel Bovey, qui nous a malheureusement quitté le 8 janvier dernier dans sa 79^e année.

Il a repris le flambeau des Concerts de Lancy il y a une quarantaine d'années de Mme Edith Eardley, alors Conseillère municipale et fondatrice. Lorsqu'il a repris la présidence, six concerts étaient organisés annuellement. Au fil du temps, l'association s'est développée pour arriver à une organisation allant jusqu'à 60 concerts à l'année dans divers lieux de Lancy. Il entretenait également une étroite collaboration avec l'HEM de Lausanne et la Cave Marignac qui était devenu un lieu incontournable, même pour des examens de musique.

L'année dernière, ce n'est pas moins de 42 concerts organisés pour la commune. Il se dépensait sans compter pour promouvoir le monde musical dans notre commune.

Au lieu de marquer cet hommage par une minute de silence, nous avons choisi une autre voie, une voie qui reflète la lumière qu'il a apporté dans nos cœurs, la musique. La musique, cette langue universelle qui dépasse les mots, qui évoque des souvenirs, des émotions et qui célèbre la vie.

Prenons ce moment pour écouter et nous souvenir ensemble. Que chaque note devienne un hommage vibrant et que la musique nous rappelle qu'au-delà de l'absence, les souvenirs et l'amour perdurent.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 janvier 2025

Nous allons écouter l'Ave Maria de Gounot, interprété par notre Conseillère municipale, Priscille Dia-Laplace.

Ecoute de l'Ave Maria interprété par Mme Dia.

M. Colleoni : merci Mme Dia.

POINTS INITIAUX

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

M. Vogel : à la page 34, dans mon intervention, il est dit que Lancy fait partie des onze élèves (...). En fait, c'est bien les « bons » élèves.

Le procès-verbal est approuvé avec cette modification.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Colleoni : nous avons reçu une lettre du Tribunal fédéral datée du 5 décembre 2024 - Invitation à se déterminer sur le recours et sur la requête d'effet suspensif – SGA et consorts contre le Conseil municipal de la Ville de Lancy – Recours contre le règlement du 18 avril 2024. Cette lettre a été jointe à l'ensemble des documents que vous avez reçus.

Une deuxième lettre reçue du Tribunal fédéral datée du 20 décembre 2024 – Le Servette FC a déposé un acte de recours contre le règlement du Conseil municipal de la Ville de Lancy relatif à l'interdiction de la publicité à des fins commerciales du 18 avril 2024. Elle a également été jointe aux documents.

Nous avons reçu un troisième courrier. Il s'agit de la démission de M. Vincent Mayer qui prendra effet à la fin de cette séance plénière. Je prie Mme Ruerat de nous donner lecture de la lettre.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 janvier 2025

Mme Ruerat :

Lettre de démission de M. Vincent Mayer du mois de janvier 2025

*Monsieur le Président;
Cher Michele,*

Par la présente, je t'informe de ma démission du Conseil municipal de Lancy, en raison de mon prochain déménagement en dehors de la Commune. Cette démission prend effet à la fin de la séance plénière du 16 janvier 2025.

Cette démission engendre en moi des sentiments contradictoires, avec d'une part la joie de pouvoir mener à bien un projet familial, en dehors des limites de Lancy, et d'autre part le regret de ne pas pouvoir terminer mon mandat, à quelques mois près.

Ces quelques années m'auront surtout apporté beaucoup de plaisir et d'enseignements. J'ai tout d'abord énormément appris sur ma Commune, en côtoyant les membres des conseils administratif et municipal et de l'administration. J'ai ensuite rencontré quantité de gens humainement formidables, tous partis confondus, des gens prêts à consacrer du temps pour faire vivre la démocratie locale, prêts à se battre pour leurs valeurs, et prêts aussi à reconnaître et respecter les opinions adverses.

J'ai vécu de belles émotions positives: l'adrénaline de prendre la parole la première fois, la joie de permettre l'adoption de projets au centre de mes valeurs, le plaisir de lier de nouvelles amitiés. J'ai aussi vécu des émotions plus nuancées, comme l'ennui lors de la longue séquence de commissions en visioconférence pendant la crise sanitaire du coronavirus ou le regret des relations gauche-droite tendues du début de législature, pour lesquelles j'assume ma part de responsabilité. Mais tout cela aura été extrêmement riche et m'aura permis d'évoluer en tant que personne.

Je souhaite donc à toutes les Conseillères municipales et à tous les Conseillers municipaux une belle fin de législature et une très belle campagne, et réitère mes remerciements à toutes et tous pour tous les moments passés à vos côtés.

Je te prie de recevoir, Monsieur le Président, cher Michele, mes plus cordiales salutations.

Vincent Mayer

M. Colleoni : par ailleurs, le Bureau tient à vous informer qu'une modification sera effectuée concernant le point des rapports d'information. Cette modification vient à la suite du Conseil municipal du mois d'octobre dernier où une personne présente dans le public souhaitait entendre un des rapports de commission d'information. Il comptait dessus pour lui-même rendre un rapport assez rapidement et il a alors demandé ce rapport à l'administration, ce qui lui a été refusé vu que le procès-verbal de séance n'était pas approuvé et que ce rapport faisait partie intégrante du procès-verbal. Il a saisi le préposé cantonal à la protection des données et la transparence d'une demande LIPAD, pour avoir accès à ce rapport. Une médiation entre le préposé et l'administration communale a eu lieu. Elle n'a pas eu de suite car entre-temps le demandeur avait obtenu le procès-verbal validé, mais le préposé a tout de même émis une recommandation orale.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 janvier 2025

Pour aller dans son sens, le Bureau préconise de demander au public, lors du point sur les rapports d'information de notre ordre du jour, si quelqu'un souhaite que l'un de ces rapports de commission d'information soit lu en plénière. Si ce n'est pas le cas, il sera joint comme à son habitude au procès-verbal de séance.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

NOUVEAUX OBJETS**6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

a) Requalification du chemin des Rambossons, secteur Semailles – Crédit d'étude complémentaire (Fr. 194'000.—) (405-25.01)

M. Bonfanti : cette délibération a pour objectif de solliciter auprès du Conseil municipal une extension du crédit accordé le 23 juin 2022 concernant l'étude d'aménagement du chemin des Rambossons, couvrant les phases d'avant-projet, de projet, l'autorisation de construire et l'appel d'offres.

Pour rappel, ce projet a pour ambition de supprimer la circulation motorisée sur le chemin des Rambossons, à l'exception des ayants-droits afin de le consacrer à un aménagement paysager facilitant les déplacements doux et actifs dans ce qui deviendra bientôt le cœur du quartier des Semailles.

Ce crédit complémentaire est nécessaire aux yeux du Conseil administratif pour approfondir et finaliser l'étude de requalification des surfaces carrossables et piétonnes du domaine public le long du chemin.

Si nous vous soumettons ce crédit complémentaire, c'est que les aménagements prévus se révèlent plus coûteux que prévu, c'est pour cette raison que nous vous soumettons une demande d'extension du crédit d'étude. Le Conseil administratif vous propose ainsi de faire un bon accueil à ce crédit complémentaire en le renvoyant en Commission de l'aménagement du territoire et des finances.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 janvier 2025

M. Colleoni : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire, puis des finances.

b) Ajustement des indemnités du Conseil administratif (395-25.01)

=====

Mme Moyard : comme il est d'usage dans votre Conseil, il est proposé, sur mandat de votre Bureau, ces deux délibérations qui sont à lire ensemble – le point b) et le point c) – de manière à, comme il est de coutume en général dans les délibératifs ou les législatifs, réfléchir, ou en l'occurrence procéder à une réévaluation des indemnités, ici, du Conseil administratif et le point suivant, de vos indemnités.

Le montant qui a été fixé et qui avait cours durant cette législature avait été fixé début 2020 par la précédente composition de votre Conseil. Il n'y a eu aucune modification durant les cinq ans et il est proposé de procéder à une réévaluation tenant compte principalement de l'inflation - mais pas entièrement, sinon cela ferait plus que 5% - donc un montant forfaitaire d'augmentation qui vous est proposé ici de 5%. L'indemnité actuelle pour les membres du Conseil administratif se monte à Fr. 115'000.-- à l'année et il est proposé d'y appliquer une augmentation de 5% à partir du 1^{er} juin prochain pour les prochains magistrats et prochaines magistrates, et ce montant s'élèverait à Fr. 120'750.--.

Je présenterai son pendant au point c) de l'ordre du jour.

Il est proposé de soit le voter immédiatement puisque c'était une commande de votre Bureau, soit le renvoyer en Commission de l'administration.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 34 oui, 0 non, 1 abstention.

M. Colleoni : le Bureau propose également un vote sur le siège. Si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter cette proposition.

La proposition de vote sur le siège est acceptée par 34 oui, 0 non, 1 abstention.

M. Vogel : dans le groupe des Verts, on a eu des discussions à ce sujet et je voulais juste expliquer ma position. Je vais m'abstenir sur ce point, étant persuadé que c'est une activité de milice et qu'on n'est pas dans un salariat avec une compensation de l'inflation, mais avec des jetons de présence qui ne sont pas nécessairement adaptés d'année en année ou de législature en législature. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que le Conseil municipal vote pour, simplement pour être en cohérence avec moi-même, je m'abstiendrai.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter l'arrêté.

Vu les indemnités allouées aux Conseillers administratifs ;

Vu que l'indemnité actuelle se monte à Fr. 115'000.-- par an et par Conseiller administratif, à laquelle il faut ajouter Fr. 6'053.-- de frais de représentation ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 janvier 2025

Vu que la dernière adaptation de ces indemnités remonte à 2021 ;

Vu que les frais de représentation ne peuvent pas excéder 5% du revenu brut selon la directive émanant de l'administration fiscale cantonale ;

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. de fixer l'indemnité annuelle allouée à chaque Conseiller administratif dès le 1^{er} juin 2025 à Fr. 120'750.-- ;*
- 2. de fixer le montant des frais de représentation annuels alloués à chaque Conseiller administratif dès le 1^{er} juin 2025 à Fr. 6'037.-- ;*
- 3. de porter ces sommes sur la rubrique budgétaire 2025 "012.300 Indemnités aux Conseillers administratifs".*

L'arrêté 395-25.01 est accepté par 32 oui, 0 non, 3 abstentions.

c) Ajustement des jetons de présence du Conseil municipal (396-25.01)

=====

Mme Moyard : c'est dans la droite ligne de ce que je vous ai expliqué avant. Là, vous avez également la proposition d'ajuster à 5% et un peu plus de manière à arrondir les montants contenant des centimes, vos jetons de présence. Par mesure de clarté, on vous a remis les montants actuels que vous touchez, que ce soit pour les séances de plénum, les commissions, les participations aux jurys, les rapports, etc. Ensuite vous avez les nouveaux montants. Il est également, après discussion, proposé d'appliquer ces nouveaux montants dès le début de la nouvelle législature, soit le 1^{er} juin 2025.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Colleoni : la proposition du Bureau est également un vote sur le siège. Si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter cette proposition.

La proposition de vote sur le siège est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'arrêté.

Vu l'article 30, alinea. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 76 du règlement du Conseil municipal ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 janvier 2025

Le Conseil municipal

DECIDE

1. de fixer dès le 1^{er} juin 2025 l'indemnité des Conseillers municipaux à :
 - Fr. 126.-- pour les séances du Conseil municipal, de commissions et du Bureau*
 - Fr. 300.-- par demi-journée de participation à des jurys d'architecture*

Supplément de :

- a) *Fr. 95.-- pour la présidence d'une séance de commission, du Bureau et du Conseil municipal*
- b) *Fr. 95.-- pour le rapport d'une séance*
- c) *Fr. 200.-- pour le rapport final des commissions du budget et des comptes*
- d) *Fr. 147.-- pour le rapport qui couvre plus qu'une commission et moins que six ayant traité un même objet*
- e) *Dans le cas où un rapport couvre plus que cinq commissions ayant traité d'un même objet, le Bureau du Conseil municipal peut décider à l'unanimité d'allouer un supplément complémentaire à celui prévu sous lettre d. Ce supplément ne peut excéder Fr. 315.--.*

Indemnité forfaitaire annuelle :

Fr. 1'260.-- pour le Président du Conseil municipal

2. de porter les indemnités des Conseillers municipaux sur la rubrique budgétaire 2025 « 011.300 Indemnités aux Conseillers municipaux » ;
3. de porter les jetons de présence des Conseillers municipaux, liés à leur participation à des jurys de concours d'architecture, à charge du compte d'investissement correspondant.

L'arrêté 396-25.01 est accepté par 32 oui, 0 non, 3 abstentions.

RAPPORTS DE COMMISSION

7) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

- a) **Voie verte et projets connexes – Crédit d'étude complémentaire (Fr. 1'600'000.--)**
(394-24.11) – Rapport de la Commission conjointe Travaux-Finances, séances des
25 novembre et 16 décembre 2024 (Mme Kristine BEUN et M. Armando COUTO)

Mme Beun présente le sujet : le Président résume la situation en demandant une synthèse des deux projets pour clarifier les différences et chevauchements entre les versions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 janvier 2025

En effet, ce nouveau projet suscitant trop d'interrogations, il sera encore mieux détaillé lors d'une prochaine séance. Ce point restera en commission.

Il soumet cette proposition de synthèse au vote : la proposition du Président est adoptée à l'unanimité.

Ce point reviendra à la prochaine Commission des travaux et ne doit pas être rapporté au prochain Conseil municipal.

M. Couto présente le sujet : Mme Moyard explique que l'équipe en charge du dossier a été renouvelée à plusieurs reprises, ce qui a ralenti la transmission des informations et empêché l'explication complète lors de la séance précédente. Ces faits ont causé le report du vote.

Néanmoins, Mme Moyard souligne l'urgence du dossier, car une coordination avec d'autres communes est nécessaire et il faut aussi respecter les délais pour prétendre à des subventions fédérales importantes. Elle espère que les commissaires pourront voter en toute confiance après avoir entendu les réponses qui seront apportées aujourd'hui.

M. Husson présente ensuite un complément d'informations en quatre chapitres, notamment sur les montants du crédit d'étude complémentaire. Il clarifie les éléments du budget initial et les six postes budgétaires des études complémentaires, ainsi que les sept projets connexes liés. Il explique que les études complémentaires sont nécessaires pour le réaménagement et la mise en conformité du projet. Les projets connexes visent à adapter certaines infrastructures pour garantir la cohérence globale du projet Voie Verte.

M. Husson continue et nous fait part de l'estimation des coûts. Le coût global est évalué à Fr. 22,6 millions, soit plus ou moins 25% en phase d'avant-projet. Les subventions potentielles pourraient couvrir Fr. 14 millions, soit 62% du coût total du projet. Pour finir, il insiste sur l'importance de respecter les délais pour bénéficier des subventions, soulignant la nécessité de débiter les travaux avant fin 2027 et de déposer les autorisations de construire avant fin 2025.

Un conseiller s'interroge sur la motion initiale de mars 2024 et les éléments du budget déjà voté, en notant que certains aspects semblent être repris dans le crédit actuel. Il questionne également la gestion des entreprises impliquées, notamment le groupement VIVA, suggérant qu'elles auraient pu réduire les coûts des études. Il exprime aussi des doutes sur la distinction entre les crédits liés au giratoire des Morgines et les autres projets connexes.

M. Husson répond en clarifiant la séparation entre les crédits de mars 2024 pour les études de la Voie Verte et ceux de décembre 2024 pour les projets connexes. Il souligne que les projets connexes n'étaient pas inclus dans le crédit initial, mais seulement estimés en termes de coûts de travaux. Il reconnaît que la confusion provient probablement de la présentation initiale des informations.

Le même conseiller évoque ensuite le montant total du projet, le jugeant élevé, et pose des questions sur le financement par la Confédération des déplacements de lignes de transport. Le Président clarifie que les coûts de déplacement sont à la charge de la commune initiatrice du projet, sauf cas spécifiques.

Un autre Conseiller soulève des questions sur les honoraires des travaux, notant une divergence par rapport au ratio habituel de 10%. M. Husson explique que ce projet particulier et l'ouvrage complexe, la passerelle, justifient la différence.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 janvier 2025

Mme Moyard précise aussi que le coût global de la Voie Verte contient plusieurs éléments, et insiste en disant que le projet est d'une envergure et d'une complexité inhabituelles. Elle distingue les deux blocs présentés dans les chiffres, les crédits complémentaires pour la Voie Verte, et les projets connexes, et réitère que ces deux blocs doivent être vus séparément pour le calcul des honoraires.

Un autre Conseiller s'interroge sur la nécessité d'une nouvelle étude pour le chemin du Bac.

M. Husson explique que les études initiales ont été mises en pause en prévision du projet global de la Voie Verte et doivent être actualisées.

À la question d'un autre Conseiller, qui pose des questions sur les Fr. 640'000.-- destinés au crédit d'étude pour les projets connexes, M. Husson et Mme Moyard répondent que ce montant couvre les projets actuels et qu'il est rare qu'un second crédit d'étude soit demandé.

Le Président clôture la discussion et met au vote le crédit d'étude complémentaire pour la Voie verte et projets connexes :

Le crédit d'étude complémentaire pour la Voie verte et projets connexes est approuvé en commission par 13 voix pour, 1 voix contre, et 4 abstentions.

M. Conti : le groupe des Verts remercie le Conseil administratif et le service compétent pour les éclaircissements lors de la Commission conjointe des travaux et des finances du 16 décembre au sujet de la voie verte.

Le groupe des Verts votera en faveur de ce crédit complémentaire y relatif.

Mme Ruerat : le groupe socialiste est favorable à ce crédit d'étude supplémentaire concernant la voie verte entre Bernex, bois de la Bâtie et Genève.

Ce projet est à la fois ambitieux et complexe. Il mérite une attention toute particulière et un soutien indéfectible.

Lors de la commission du 16 décembre, il a été clairement établi la distinction entre le premier crédit, qui était destiné à l'étude du tracé de la voie verte et le crédit complémentaire qui englobe les projets connexes.

Ces derniers sont nombreux et très variés. Par exemple, il y a la réfection des chaussées, la création d'un parc, l'aménagement de pistes cyclables, l'installation d'un ascenseur. C'est pour cela que cela a eu un impact au niveau des finances. Sans oublier encore les frais de géomètre, de notaire, ou encore les sondages qui sont nécessaires pour réaliser ce projet.

C'est pourquoi, il est essentiel pour nous, le groupe socialiste, d'avancer rapidement avec ces études, afin que la voie verte puisse être aménagée dans les meilleurs délais et en coordination avec les autres communes concernées.

Pour conclure, ce crédit d'étude complémentaire jouera un rôle clé dans l'amélioration de la qualité du milieu urbain et de l'environnement tout au long du tracé de la voie verte.

Mme Beun : notre groupe votera favorablement mais déplore le montant onéreux alloué, même si le Canton versera une partie à Lancy.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 janvier 2025

M. Fischer : pour le groupe PLR, on est content que ce projet arrive au bout et on se réjouit aussi du retour des études qui vont arriver. On sait que c'est un important maillon entre Genève et Onex par rapport à la mobilité douce.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter l'arrêté.

Vu que ce crédit complémentaire est destiné aux études des projets connexes à la Voie verte Bâtie-Bernex de la ville de Lancy, ainsi qu'aux compléments nécessaires ;

Vu l'opportunité qu'offre le projet de Voie verte à la Ville de Lancy de développer des projets le long du tracé, favorisant ainsi une synergie et une complémentarité dans les phases d'études et de travaux ;

Vu le crédit d'étude de Fr. 1'805'000.— accepté par le Conseil municipal en date du 18 avril 2024 ;

Vu que ce projet de Voie verte pourra bénéficier de subventions diverses (Confédération, Canton de Genève, Fonds intercommunal d'équipement, Fonds intercommunal d'assainissement) ;

Vu que le FIDU (Fonds intercommunal pour le développement urbain) pourra également être sollicité pour une éventuelle entrée en matière concernant les surfaces d'espaces verts nouvellement créées ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission conjointe des travaux et des finances, séances des 25 novembre et 16 décembre 2024 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude complémentaire de Fr. 1'600'000.-- destiné aux études des projets connexes à la Voie Verte Bernex-Bâtie, secteur Lancy ;*
- 2. d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'étude de Fr. 1'805'000.- voté le 18 avril 2024 ;*

L'arrêté 394-24.11 est accepté par 31 oui, 0 non, 4 abstentions.

* * * * *

M. Colleoni : comme annoncé en début de séance, je me tourne vers le public pour savoir si quelqu'un souhaite la lecture du rapport de commission au point 8). Ce n'est pas le cas. Donc, il sera joint au procès-verbal de séance comme à l'habitude.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 janvier 2025**RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)****8) COMMISSION SOCIALE ET PETITE ENFANCE – SEANCE DU 2 DECEMBRE 2024 –
RAPPORTEUR : M. LOUIS MEGROZ****a) Présentation du guide de conception des nouveaux Espaces de vie et d'éducation
préscolaire (EVEP) lancéens : stratégie communale en faveur d'un accueil collectif
préscolaire de qualité**
=====

Le SPE a présenté le nouveau guide destiné à structurer la conception des futurs EVEP à Lancy. Ce document, fruit d'une collaboration interservices innovante, vise à améliorer la qualité de l'accueil collectif des jeunes enfants tout en anticipant les besoins futurs. Ce travail a nécessité une approche transversale pour surmonter les défis liés à la coordination des différents services municipaux impliqués.

Les deux sections principales du guide ont été détaillées :

- Analyse : Une cartographie des structures actuelles et des besoins futurs, permettant une vision claire et intégrée des infrastructures à développer.
- Ambitions : Un plan stratégique définissant les objectifs de conception, un processus de co-construction structuré et des recommandations concrètes pour garantir un équilibre entre qualité, coûts et délais.

Les principaux enjeux abordés incluent notamment :

- L'élargissement de l'offre pour les enfants de 0 à 2 ans, en réponse à une demande croissante.
- L'intégration d'aspects sociétaux et environnementaux dans les projets, notamment par l'alignement avec le plan climat.
- La mise en place de solutions durables, telles que des cuisines de production, des espaces adaptés et une gestion raisonnée des ressources.

Des questions ont porté sur l'implantation des EVEP, leur intégration dans les écoles, et les stratégies à long terme pour répondre à l'évolution démographique. Mme Moyard a rappelé les défis liés au rattrapage des infrastructures dans un contexte de forte croissance démographique, tout en insistant sur l'importance d'une planification proactive et durable. Le guide des EVEP représente une avancée significative pour structurer et améliorer la réponse communale aux besoins croissants en matière d'accueil préscolaire. Il constitue une base solide pour les projets à venir, tout en restant flexible pour s'adapter aux contraintes futures.

b) Divers
=====Questions à propos des critères d'accès et de tarification des crèches lancéennes

Mme Moyard a indiqué que Lancy finance environ 80 % du coût des places en crèche (les 20% restants étant pris en charge par les parents) et privilégie l'augmentation des capacités plutôt qu'une réduction des tarifs. Elle a également évoqué les ajustements en cours pour harmoniser la tarification avec les recommandations cantonales.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 janvier 2025

Villa Tacchini

Un différend intercommunal avec Onex a été abordé. La proportion importante d'utilisateur/trices de la Villa Tacchini venant d'Onex a conduit Lancy à solliciter une contribution financière de cette commune, qui a refusé. Par conséquent, les inscriptions des jeunes d'Onex seront suspendues dès 2025. Cette situation a suscité des regrets, mais la Villa Tacchini étant subventionnée par les impôts des Lancéens et Lancéennes il est du devoir de la commune de prendre les mesures qui s'imposent. La magistrature espère toutefois parvenir à un accord d'ici là avec nos voisins afin de ne pas en arriver à de telles extrémités.

POINTS FINAUX

9) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. Dérobert : j'aimerais bien discuter avec le Bureau de ce qui vient de se passer et de ce que le Bureau a proposé concernant les rapports d'information pour comprendre un peu mieux, parce que je ne suis absolument pas d'accord sur l'interprétation de ce qui a été fait.

Est-ce que vous m'accordez 5 minutes de suspension de séance ?

M. Colleoni : je vous rappelle qu'un de vos collègues fait également partie du Bureau, mais je vous accorde 5 minutes de suspension de séance.

La séance est suspendue durant 10 minutes.

M. Clémence : ma question concerne les parcs et les interdictions qui sont faites aux chiens de les emprunter. Mes recherches dans CMNet m'ont conduit à une Commission de l'environnement de 2017 qui avait posé un certain nombre de principes, notamment une carte qui est édictée sur le site de la commune, qui liste et qui identifie les zones interdites aux chiens, les zones où les chiens sont tolérés et les zones où les chiens peuvent être laissés en liberté.

La règle qui nous avait été donnée en 2017 était que les parcs qui contenaient des jeux pour enfants ne pouvaient pas accueillir des chiens ni en liberté, ni même en laisse. Or, force est de constater qu'il y a certains des parcs de la commune qui sont sur cette carte où les chiens sont interdits mais où il n'y a pas de jeux pour enfants.

Donc, j'aurais souhaité qu'on reprenne cette question en commission pour qu'on puisse nous présenter cette carte et les principes, et peut-être éventuellement réadapter certains des parcs si la promenade des chiens s'y prête pour les autoriser, respectivement dans certains de ces parcs aussi, on pourrait réfléchir à autoriser des promenades plus tardives, par exemple dès 22h00, pour les promenades nocturnes de chiens où là il n'y a plus de dangerosité a priori pour les enfants et permettre aux promeneurs d'emprunter ces parcs le soir.

Ce serait pour reprendre cette question en commission si c'est possible.

M. Dätwiler : cette question s'adresse à Mme Gachet, Conseillère administrative en charge des sports. Des résidents aimeraient savoir – et moi aussi – quand les travaux vont-ils débiter pour la patinoire au Trèfle-Blanc. C'est souvent en septembre, mais on ne sait jamais de quelle année.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 janvier 2025

Mme Monod : il me revient la lourde tâche d'annoncer les remplacements de M. Mayer dans les commissions, puisque M. Mayer ne sera pas remplacé au sein du Conseil.

Nous avons réparti les commissions de M. Mayer de la manière suivante :

C'est M. Thomas Vogel qui reprendra la Commission sociale et petite enfance.

C'est moi-même qui reprendrai la Commission de la culture, communication et promotion économique, ainsi que la Commission de l'administration.

Et pour finir les rocades, je céderai ma place à la Commission de l'aménagement du territoire à M. Pascal Conti.

Pour ce qui est de la Fondation communale immobilière de Lancy, M. Mayer poursuivra son mandat jusqu'à la fin de la législature.

M. Vogel : excusez ma curiosité peut-être déplacée, mais est-ce que vous voulez nous rapporter le résultat du conclave ?

M. Colleoni : c'est une question qu'on va rediscuter au Bureau. Il n'y a pas de décision.

M. Innocenti : j'ai constaté l'autre jour en sortant du parking de la Praille, à la route des Jeunes, un panneau publicitaire à gauche. J'ai constaté qu'il gênait la vision quand on veut reprendre la route des Jeunes pour faire un crochet après pour revenir en direction de l'Etoile. Comme il n'y a plus de publicité à Lancy, il ne sert plus à rien. Donc, je proposerais de l'enlever.

Mme Gachet : concernant la question relative à la patinoire, juste rappeler que c'est un objet cantonal, piloté par le Canton, financé par le Canton. La construction a lieu sur la commune de Lancy mais on n'est en aucun cas pilote, porteur du projet, on ne fait qu'assister les maîtres d'ouvrage par rapport à la construction.

Je vous relate les informations que j'ai lues dans la Tribune, je n'ai pas plus d'informations. Sachez qu'aujourd'hui, tout est dépendant du vote qui devrait être soumis ; M. Apothéloz pense déposer le message auprès de la députation courant 2025 et dans la Tribune de Genève, il est annoncé que les travaux devraient débuter en 2026.

Moi, je suis toujours restée sur une restitution de l'objet, une construction définitive des patinoires, mise en service 2030, mais je n'ai pas plus d'informations.

Je sais qu'on a un groupe de travail qui est prévu dans le premier trimestre, j'espère avoir plus d'information, mais actuellement mon niveau d'information est identique au vôtre, à savoir la Tribune de Genève.

M. Bonfanti : je vais compléter avec quelques éléments. Je vous rappelle que sous la patinoire il y a un P+R de plusieurs étages. Il faut déjà commencer par construire le P+R avant de construire la patinoire. Rien que l'excavation va prendre du temps, on peut donc penser qu'il y aura 1 an et demi à 2 ans de travaux pour le P+R avant de commencer à construire l'infrastructure de la patinoire.

Les discussions que nous avons actuellement avec le Canton concernent plutôt la question de l'espace public, parce qu'il y a une grande esplanade qui va être réalisée et que le Canton, de manière générale, n'a pas de domaine public, c'est-à-dire qu'il ne gère pas ce genre d'espace. Donc, la question qui va se poser est de savoir si la commune de Lancy est favorable ou pas à

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 janvier 2025

récupérer cet espace-là par la suite. Ce sont des négociations qui vont avoir lieu avec le Canton ces prochains mois. La question de la construction de la patinoire est secondaire, la question qui se posera aussi est de savoir si la Ville de Lancy doit gérer ou ne pas gérer cet espace-là. Pour l'instant, on est sur des questions très opérationnelles et on n'est moins porté sur les questions de construction puisque cela nous regarde un peu moins.

Concernant la question de M. Clémence, j'en parlais avec ma collègue, Mme Moyard, parce que nous avons vu passé lors de cette législature l'ensemble des cartes des parcs et promenades où il y avait justement toute la question des cheminements et des interdictions ou pas pour les chiens. Il me semble que c'était passé en commission, si vous me dites que depuis 2017 vous n'avez rien vu, je vais voir avec le service de l'environnement ce qu'il en est. Si rien n'a été rapporté depuis un petit moment, on reviendra en commission pour présenter les critères et les contraintes que nous avons à ce niveau-là. Si cela a déjà été rapporté en commission lors de cette législature, on pourra vous indiquer quand cela a été fait.

Concernant le panneau publicitaire, j'avoue ne pas voir du tout duquel vous parlez. Je ne sais pas du tout s'il est sur le domaine public ou sur le domaine privé du centre commercial. Au-delà de cela, je vous rappelle que même si l'affichage commercial a été interdit, ce n'est pas le cas de l'affichage associatif, culturel, sportif, social ou en lien avec les prestations de l'administration communale. Ce qui veut dire que nous enlèverons ce panneau si nous considérons qu'il ne sert à rien, mais si on considère qu'il peut servir à présenter des prestations associatives ou communales, nous le maintiendrons pour qu'il puisse servir à présenter les informations.

M. Colleoni : nous pouvons maintenant passer à une intervention pour M. Mayer.

M. Bonfanti : cher Vincent, le Conseil administratif souhaite exprimer sa profonde gratitude pour ton dévouement et ton engagement au service de notre commune au cours de ces cinq dernières années.

Ta participation et tes interventions actives, en Commissions sociale, de la culture, de la communication et de la promotion économique, de la sécurité, de l'administration, ainsi qu'à la Fondation communale immobilière de Lancy, ont contribué à pousser les réflexions dans divers thèmes abordés et à trouver des solutions.

Tu auras su apporter une touche de bonne humeur et d'humour, en rendant les discussions plus légères et agréables. Ton écoute attentive et ta capacité à comprendre les préoccupations de chacune et chacun ont fait de toi un membre précieux et respecté des membres du Conseil municipal et du Conseil administratif.

Nous te souhaitons le meilleur pour tes projets futurs et espérons que tu continueras à œuvrer pour le bien commun où que tu sois.

Mme Gachet remet des présents à M. Mayer en le remerciant au nom du Conseil administratif.

L'assemblée applaudit.

M. Mayer : merci beaucoup à vous tous, merci au Conseil administratif. Sur le fond, les pensées que je voulais partager avec vous, je les ai mises dans ma lettre de démission qui a été lue, donc je ne vais pas y revenir.

Sur la forme, je suis très touché par les cadeaux. Je suis toujours un peu, malgré tout, gêné par la mise en lumière et la mise à l'honneur d'un membre du Conseil municipal qui est démissionnaire, et donc qui ne finit pas son mandat. Je voudrais du fond du cœur partager les

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 janvier 2025

remerciements et les applaudissements qui ont été faits avec tous les membres du Conseil municipal également, parce que parmi vous certains ne vont pas se représenter lors de la prochaine législature, certaines et certains vont se représenter mais peut-être ne pas être ré-élu.es et malgré tout vous n'aurez pas eu l'occasion d'avoir ce petit moment de mise en lumière et de mise à l'honneur. Donc je souhaiterais partager ces moments-là avec vous et merci beaucoup pour toutes ces années.

L'assemblée applaudit.

M. Colleoni : nous pouvons clôturer cette séance. La prochaine séance aura lieu le 13 février. Je vous souhaite une très bonne soirée.

La séance est levée à 21h30.

La Secrétaire :

Nancy Ruerat

Le Président :

Michele Colleoni

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 janvier 2025

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. François Lance : d'abord vous dire que j'ai été très ému par l'hommage fait pour Michel Bovey, je pense qu'il le méritait.

Ensuite, j'ai une question au Conseil administratif. Je sais que le Conseil administratif est très attaché aux commerces de proximité, aux activités ouvertes à la population. D'un autre côté, je constate que la Ville de Lancy est propriétaire de nombreux bâtiments, qu'ils soient locatifs ou administratifs ou des bâtiments patrimoniaux dans le secteur du Grand-Lancy, qui sont pourvus de locaux qui seraient favorables justement à des activités ouvertes à la population ou à des commerces, puisque dans les immeubles communaux il y a de nombreuses arcades.

Ceci dit, je constate que malheureusement certains de ces locaux, comme l'ex-restaurant de Marignac, la villa Rapin ou les arcades 56-58 route du Grand-Lancy vont ou sont occupés déjà par différents services administratifs de la Ville de Lancy qui sont malheureusement des locaux complètement fermés au public et que d'autre part effectivement je vois qu'il y a une arcade dont le commerçant, le coiffeur, a résilié son bail qui se situe au 70 route du Grand-Lancy, au carrefour route du Pont-Butin-route du Grand-Lancy.

Ma question est de savoir quelles sont les intentions du Conseil administratif par rapport à cette arcade, si elle va être relouée à un commerce ou de nouveau réservée à des bureaux pour l'administration.

Dernière question : dans ce cadre-là, quelle est la politique du Conseil administratif pour favoriser le commerce de proximité et en particulier dans ce secteur du Grand-Lancy où les commerces disparaissent les uns après les autres ?

M. Bonfanti : vous avez raison de dire que depuis quelques années on a une vision un peu plus forte sur les commerces de proximité, parce qu'on considère que cela apporte du lien et que cela répond à un besoin au niveau des quartiers et que cela répond aussi aux enjeux de ce qu'on appelle « la ville du quart d'heure » permettant aux gens de se déplacer dans des commerces à pied ou à vélo et utiliser le moins possible la voiture. Cela, c'est une réflexion qu'on a depuis quelques années à ce niveau-là.

Maintenant, concernant le village du Grand-Lancy, vous avez donné l'exemple du salon de coiffure qui va fermer. Il n'est pas question d'y mettre des locaux administratifs, donc un commerce s'installera là-bas prochainement et cela permettra de répondre pleinement aux attentes d'une partie de la population.

Cela, c'est sur quoi on a travaillé depuis quelques mois maintenant et on ne voulait pas rouvrir un salon de coiffure alors qu'il y a déjà trois salons de coiffure sur le village du Grand-Lancy. Pour des questions de concurrence, on voulait éviter d'avoir une profusion de salons de coiffure, mais plutôt une diversité de commerces dans le village. On a travaillé à cela et on va pouvoir y arriver.

Pour les autres commerces qui ferment les uns après les autres dans le village du Grand-Lancy, je n'ai pas en tête d'autres commerces qui vont fermer, donc il serait bien de me rappeler lesquels. Si c'est l'ex-restaurant de Marignac, on n'est pas dans le village du Grand-Lancy, on est bien d'accord, on est à côté de la piscine du Grand-Lancy. Effectivement, là, cela a été une décision de récupérer ce bien et de le transformer en locaux administratifs après qu'une étude de marché a été réalisée auprès d'un mandataire externe pour savoir si un restaurant pouvait

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 janvier 2025

encore s'implanter là et répondre à des besoins. Il s'est avéré que non, il y a aussi un nombre assez conséquent de restaurants dans ce périmètre. On nous a dit qu'il serait assez compliqué pour un semi-gastronomique de se maintenir. D'ailleurs, ces dernières années, avant que le restaurant ne ferme, les différents gestionnaires ont eu beaucoup de difficultés à maintenir leur activité.

Il faut savoir aussi que l'administration a fortement grandi ces dernières années, qu'il nous fallait aussi trouver des solutions pour pouvoir trouver des locaux administratifs pour que les collaborateurs puissent travailler le mieux possible. Il a effectivement décidé de transformer ce lieu de façon que nos collaborateurs puissent y travailler dans quelques années et qu'il puisse ainsi répondre à nos besoins.

Pour la villa Rapin, ce sont actuellement des services administratifs qui sont localisés là-bas. Le rez-de-chaussée est quand même dévolu à recevoir la population et des classes d'école primaire pour des événements. Il y a eu par exemple la Mosaïque urbaine qui a été réalisée il y a quelques mois et qui présentait des enjeux patrimoniaux et autres en lien avec la Ville de Lancy. Ces événements ayant une courte durée de vie, l'idée est qu'ensuite tout ce qui a été créé, développé à ce niveau-là puisse être encore utilisé et présenté à la population. Donc, il y a tout un étage, le rez-de-chaussée, qui est dévolu à pouvoir répondre à ce genre de sollicitation auprès de la population pour qu'on puisse continuer à les sensibiliser à ce niveau-là. Il est aussi question de pouvoir utiliser ce rez-de-chaussée pour des démarches participatives ou des séances de concertation avec la population, ce que nous n'avions pas jusqu'à présent.

Ensuite, le local en face de la Mairie, des travaux sont prévus dans un appartement au-dessus de ce local et pour l'instant il est relativement compliqué de l'utiliser parce que les bruits vont être relativement conséquents quand les travaux vont débuter.

Nous avons mis en place une stratégie des rez-de-chaussée sur la commune, nous permettant de lancer des démarches participatives auprès de la population pour savoir quels sont les besoins et les attentes des habitants des quartiers et quels sont les manques en termes de commerces de proximité dans les quartiers. Nous avons lancé deux démarches participatives, l'une dans le quartier de Surville où plusieurs séances ont eu lieu avec les habitants de Surville et à proximité de Surville. Nous avons fait la même chose aux Semailles. Des séances de restitution ont eu lieu pour Surville il y a quelques mois à la salle communale du Petit-Lancy. La séance de restitution pour le quartier des Semailles aura lieu le mercredi 12 février 2025 où là aussi nous allons travailler aux manquements qu'il y a dans le quartier et comment les développeurs du quartier peuvent y répondre, parce que c'est aussi un besoin de la part des constructeurs de logements d'avoir des arcades au rez-de-chaussée. Et ne pas se retrouver avec des quartiers qui n'ont pas de commerces, qui n'ont rien, c'est relativement compliqué, on a un très bon exemple dans le quartier de la Chapelle.

L'idée est vraiment d'avoir des arcades qui permettent d'activer les rez-de-chaussée, c'est-à-dire des commerces de proximité, oui, mais cela peut être aussi des tea-rooms ou des salles communes qui peuvent être mises à disposition des habitants, pas forcément du bâtiment-même mais de l'ensemble du quartier. Nous travaillons activement à cela.

D'ailleurs, d'ici quelque temps nous allons venir avec une proposition du Conseil administratif pour un local que nous souhaiterions acquérir dans le quartier des Semailles et qui pourrait servir de lieu de centralité, de lieu commun pour les habitants du quartier. C'est un besoin qui était assez fort, qui a été relevé lors de discussions.

L'idée de cette stratégie de commerces de proximité, d'activation des rez-de-chaussée, c'est ensuite de pouvoir donner des informations aux promoteurs, aux développeurs, pour qu'ils puissent tenir compte de cela quand ils mettent à disposition des locaux des rez-de-chaussée.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 janvier 2025

C'est aussi gagnant pour eux, parce qu'ils se disent qu'on voit qu'il y a un manque qui a été révélé par les habitants, donc s'ils s'engagent à mettre un boulanger ou un autre type de commerce, cela va répondre aux besoins qui ont été révélés lors de ces démarches participatives. On a déjà eu des exemples avec plusieurs développeurs, comme le Comptoir immobilier, qui sont plutôt satisfaits de ce travail parce qu'il n'est pas contraignant pour eux. L'idée n'est pas de les contraindre, de toute façon on ne peut pas les contraindre à faire ce type de commerces, mais de leur dire que nous, nous avons constaté un manque de tel ou tel type d'activité dans ce quartier, voilà comment vous pouvez pallier ce manque. Ensuite s'ils le font, tant mieux, s'ils ne le font pas, cela les regarde, mais si le commerce ne fonctionne pas, c'est aussi un problème pour eux parce qu'ils auront des pertes financières.

On a aussi travaillé aux Marbriers à ce niveau-là, parce qu'on a aussi constaté un manque criant de commerces de proximité dans ce périmètre. On a lancé un masterplan qui permettrait de retravailler sur un plan localisé de quartier et qui permettrait à l'avenir, j'espère le plus tôt possible, de répondre à une carence assez forte dans un certain périmètre.

Des membres du comité de la Villa Tacchini : nous sommes ravis d'être parmi vous ce soir pour porter à votre connaissance les inquiétudes de la maison de quartier de la Villa Tacchini que nous représentons. Nous sommes en effet une délégation du comité de direction, tous bénévoles, dont plusieurs membres habitent hors commune de Lancy, élus lors de la dernière assemblée générale à laquelle Mme Salima Moyard a assisté en juin 2024.

Notre inquiétude et nos craintes sont liées à la décision prise par la Ville de Lancy de refuser l'accès à la maison de quartier des jeunes domiciliés à Onex, sous prétexte que la commune d'Onex refuserait d'apporter son soutien financier aux activités de la Villa Tacchini, située sur un territoire à cheval sur les deux communes.

Nous comprenons l'agacement et l'irritation du Conseil municipal de Lancy face à ce refus d'Onex. Toutefois, la décision d'interdire aux jeunes d'Onex l'accès à la maison de quartier pose d'énormes difficultés à notre structure. Appliquer cette décision contreviendrait aux principes d'éthique fondamentaux du mouvement des maisons de quartier basées sur la liberté d'initiative des associations et sur la non-discrimination. Ces principes guident non seulement l'action quotidienne de l'équipe d'animation mais sont également à la base de l'engagement bénévole des membres du comité de direction. Surtout, appliquer une telle décision aurait des effets néfastes sur les jeunes d'Onex, mais aussi de Lancy, pour qui les relations amicales et de camaraderie ne sont pas affaire de frontière administrative. Personne ne souhaiterait des conflits territoriaux dans le quartier.

Si nous comprenons les rapports de force politiques entre communes, nous ne souhaiterions pas que les jeunes, et par conséquent notre structure, en soient les dommages collatéraux.

Nous aimerions pouvoir en discuter plus en profondeur avec vous et nous émettons comme requête de pouvoir être auditionnés en Commission sociale. Nous vous remercions de votre attention et pour l'attention que vous porterez à notre requête.

Mme Moyard : comme il a été indiqué, c'est au Conseil administratif que cette question est posée, c'est pour cela que c'est moi qui vais vous répondre.

Vous avez raison quant à la décision qui a été prise par le Conseil administratif. Le Conseil municipal et sa Commission sociale en ont été informés avec l'explication du pourquoi. C'est également le cas de votre comité par l'intermédiaire de mon chef du service des affaires sociales et du logement, M. Vincent Künzi, qui vous a, sauf erreur, également dit, comme nous avons convenu, que j'étais à disposition pour venir à votre prochain comité. A ma connaissance, on

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 janvier 2025

était en train de fixer des dates, donc c'est toujours vrai, et je me réjouis de venir en discuter plus avant avec vous.

Les membres du Conseil municipal, s'ils ont une bonne mémoire, en tout cas ceux de la Commission sociale se souviennent des éléments qui ont été donnés.

Je comprends vos inquiétudes, de la même manière que vous comprenez les raisons pour lesquelles le Conseil administratif a pris cette décision ; la décision n'est pas temporaire, mais elle est révocable en tout temps, à partir du moment où Onex prendra ses responsabilités.

Juste vous dire – j'aurai l'occasion de revenir plus en détail, là je ne vais donner que quelques éléments – que cela fait trois ans et demi que je discute avec mes collègues d'Onex. J'ai pu entendre que c'était une décision abrupte, sachez qu'elle est tout sauf abrupte et que de manière formelle, informelle, auprès des uns, des autres, etc. j'ai vraiment beaucoup argumenté. Maintenant, il faut être simple, pour les conseillers municipaux lancéens qui n'étaient pas à la Commission sociale, aujourd'hui il y a 40% des jeunes qui sont actuellement accueillis à la Villa Tacchini qui sont Onésiens – je m'en réjouis, effectivement vous l'avez dit, la Villa Tacchini est située en plein cœur de ce plateau qui est partagé entre le Petit-Lancy et Onex. Donc, c'est absolument normal en termes de fréquentation, c'est super, je m'en réjouis. La conséquence normale de cela, c'est que la commune d'Onex prenne ses responsabilités et paie, que ce soit en co-décidant et en co-gérant et en faisant une structure intercommunale ou, si elle estime que c'est trop lourd et qu'elle n'a pas envie de faire cela, simplement avec un système de refacturation. Ce sont des choses extrêmement courantes qui existent pour Lancy dans tout plein de domaines avec différentes communes sur différents thèmes et pour tout plein d'autres communes aussi, c'est très fréquent de faire cela.

En début de législature, j'ai fait la même demande à la même commune pour une autre structure, à savoir le Terrain d'aventure du Petit-Lancy, cela a été réglé en une heure et Onex paie effectivement sa part pour ses communiens.

Pourquoi ce n'est pas la même réponse ? Parce que ce n'est pas la même magistrate de tutelle. Ma foi, Onex s'arrange comme elle souhaite, j'ai essayé d'aller voir les autres conseillers administratifs également. On a laissé un grand temps, on a expliqué encore et encore, simplement il n'est pas normal, à l'heure des très grosses dépenses auxquelles doit faire face Lancy, des besoins importants de sa commune et de sa population, il n'est pas normal qu'elle paie entièrement votre fonctionnement, qui est élevé.

Je valorise et je vous remercie pour le travail bénévole que vous fournissez, il faut juste vous souvenir – je pense que vous le savez très bien – du montant de votre budget, il y a une petite part qui est payée de manière péréquative et intercommunale et avec une participation cantonale, c'est le fonctionnement du financement de la FASE qui est relativement compliqué, mais l'essentiel du financement est un financement communal, la Ville de Lancy met des sommes extrêmement importantes qui se chiffrent à plusieurs millions de francs pour l'ensemble de ses centres FASE, c'est vrai pour la Villa Tacchini, c'est vrai pour les autres également.

Donc c'est une charge qui est importante, qui augmente chaque année et avec bon vouloir, parce que les besoins sont là et nous soutenons les maisons de quartier, nous en créons de nouvelles, nous les développons, donc nous croyons dans le dispositif de cohésion mis en place par les centres FASE comme le vôtre.

Simplement, un moment on ne peut pas régaler pour les autres, donc on l'a expliqué sur tous les tons, il n'y a jamais eu le début d'une entrée en matière. Si cela avait été : ah bon ! c'est un peu beaucoup, est-ce qu'on pourrait peut-être augmenter palier par palier, est-ce qu'on peut

Séance ordinaire du Conseil municipal du 16 janvier 2025

discuter sur ceci et cela ? Non, il n'y a pas eu le début d'une entrée en matière, cela a été simplement Niet ! Le Conseil administratif de Lancy a demandé trois fois à Onex : vous êtes sûrs ? Onex a dit : oui on est sûrs.

La décision qui a été prise, pour ne pas perturber le fonctionnement de cette année, ni faire une cassure – on aurait pu dire : c'est avec effet immédiat, ou c'est au 1^{er} janvier 2025. Ce n'est évidemment pas ce qu'on a fait. C'est pour cela qu'on a dit que cela serait mis à exécution à la rentrée 2025 et que cela a été annoncé, sauf erreur, le 8 octobre. Donc, cela laisse le temps de se retourner. Je sais qu'il y a également des discussions avec le secrétariat général de la FASE, qui comprend très bien la position de Lancy.

Donc, j'espère bien, sincèrement, que les Onésiennes et les Onésiens qui tiennent à participer à la Villa Tacchini vont le dire à leurs autorités, parce qu'à un moment, ceux qui sont pris en otage, c'est effectivement les Onésiennes et les Onésiens qui participent à la Villa Tacchini, mais cela, ce n'est pas la responsabilité de Lancy. Je suis navrée.

Si le Conseil administratif d'Onex décide que ce n'est pas grave que les Onésiens n'aient plus accès à la Villa Tacchini, c'est un choix. C'est un choix qu'on peut comprendre, je ne le partage pas, mais il peut être entendu, il peut être compris. Après c'est au Conseil administratif d'Onex de savoir si en faisant cela, il représente les intérêts de sa population. C'est une discussion qui doit plutôt avoir lieu devant le Conseil municipal ou avec une action auprès du Conseil administratif d'Onex. Donc, si vous avez eu la patience de passer cette soirée avec nous, peut-être qu'il y en a une autre qui est assez intéressante à faire, c'est celle du Conseil municipal d'Onex, parce que là où il y a une marge de manœuvre aujourd'hui, c'est chez eux. Nous, nous sommes ouverts à discuter sur les modalités.

Maintenant le fond de la chose, c'est qu'il est normal que les communes paient pour les prestations pour leurs communiens et leurs communières, c'est comme cela que cela fonctionne dans tous les domaines, il n'y a pas de raison que cela soit différent pour la Ville d'Onex ou pour la Villa Tacchini.

Je vais m'arrêter là pour le panel général et je suis bien entendu à disposition pour un nouvel échange de la Commission sociale si vous le souhaitez lors d'une prochaine séance, Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux, et je suis bien entendu à votre disposition lors d'un prochain comité qui, j'espère, pourra se tenir rapidement, de manière qu'on puisse discuter plus en amont et plus dans les détails de cette question.

Je vous remercie d'être venus ce soir.